

à mon sujet Vous sentirez aisément qu'on ne sauroit exiger du peuple plus de religion qu'on ne lui en enseigne. Et comment prétendre, en effet, que la jeunesse, qui voit professer par l'autorité elle-même un tel mépris des saints commandemens en ce qui touche les passions cupides, gardera à ces mêmes commandemens une fidélité absolue en ce qui se rattache à ces penchans du cœur, qui lui semblent bien autrement puissans et même plus nobles? Non, cela n'est pas possible. Dans un tel état de choses, chacun choisira à l'exemple de l'autorité, dans l'ensemble des lois religieuses, celle dont la violation lui sera le plus profitable, et c'est une telle imitation de nos propres scandales qui peuplera nos bagnes, nos prisons, nos hospices d'enfans trouvés. On aura beau crier dans nos feuilles : Religion ! religion ! si le gouvernement ne commence point par observer ce qu'elle prescrit, le peuple, qui supposera qu'il est trompé, n'en tiendra aucun compte. Il choisira à son tour dans ces préceptes ceux qu'il est dans son intérêt d'adopter, et, de cette façon, il n'y aura plus entre l'état et lui d'autre lien qu'une sociabilité précaire, d'autre garantie que leurs intérêts mutuels, intérêts dont le balancement régulier cessera au premier accident, et qui, poussés alors l'un contre l'autre sans puissance morale qui les domine et les régisse, se heurteront et se briseront violemment, jusqu'à ce qu'un

France, dans l'enceinte de la chambre des pairs, trente tailleurs de pierres, en plein midi, au scandale de tous les passans, au bruit de la cloche de Saint-Sulpice, entonnant en ce moment le divin *Alleluia*, qui faisoit palpiter le cœur de Faust dans son laboratoire ; oui, là, dans un des palais du souverain ; car la chambre des pairs a, dans notre constitution, sa part de souveraineté, trente ouvriers, comme en un jour ordinaire, étoient, avec une sorte de parade, la violation de cette partie de la loi divine qu'a pourtant consacrée l'adoption unanime de tous les Français :

nouvel ordre de choses se reconstitue de leurs débris.

Par tous ces motifs, et quoiqu'il me reconnaisse que la législation sur les enfans trouvés favorise quelques abus, et est bien loin d'être complète, je demande, messieurs, qu'en attendant qu'une loi motive ou confirme le décret du 29 janvier 1811, toutes ses dispositions soient remises en vigueur et exécutées comme elles l'étoient avant l'abrogation qu'en a faite M. le ministre de l'intérieur. Et comme je fais cette demande au nom de ces sentimens d'humanité que chacun de vous porte aussi bien que moi au fond de lui-même, j'espère qu'elle sera favorablement accueillie.

#### NOUVELLES ECCLÉSIASTIQUES.

PARIS. — La déclaration souscrite par M. de Talleyrand à la fin de sa carrière est un éclatant hommage rendu à la religion et une heureuse satisfaction donnée à l'Eglise. Les circonstances que nous avons déjà rapportées prouvoient que cet acte avoit été fait spontanément et avec une pleine connoissance. Un journal, le seul, à ce qu'il nous semble, à cru pouvoir élever quelques doutes à cet égard. Nous lui répondrons en recueillant toutes les circonstances qui, montrent que, bien avant sa maladie, l'intention du prince de Talleyrand étoit de finir chrétiennement.

Dans son testament qu'a cité la *Gazette des Tribunaux*, il déclare qu'il veut mourir dans le sein de l'Eglise catholique, apostolique et romaine. On prête à cette occasion une parole remarquable à M. Royer-Collard, ami du prince, et qui ne l'a pas quitté dans ses derniers momens : *Lui qui a toujours été l'homme de la pacification, ne refusera pas de faire sa paix avec Dieu avant de mourir.* Quand on rapporta cette parole au prince : *Non, je ne refuserai pas,* dit-il avec une émotion visible,

Ce fut le 2 février dernier, jour

anniversaire de sa naissance, qu'il commença à voir M. l'abbé Dupanloup : il entroit dans sa 85<sup>e</sup> année. Il l'a revu depuis souvent, et aimoit à lui parler des souvenirs de l'ancienne Eglise de France. Il avoit surtout conservé de Saint-Sulpice un doux et profond souvenir. Il redisoit volontiers cette belle parole de Fénelon mourant à Louis XIV : *Je ne connois rien de plus apostolique et de plus vénérable que Saint-Sulpice*; et malgré les malheurs et les fautes de sa vie, il ne craignoit pas de remonter jusqu'aux jours de son éducation cléricale; et d'exprimer hautement sa reconnaissance pour ceux qui avoient été les maîtres de sa jeunesse. La veille de sa mort, il disoit encore : *J'ai beaucoup aimé les sulpiciens.*

Environ quinze jours avant sa mort, le prince, qui étoit encore en parfaite santé, eut occasion, dans une conversation avec M. l'abbé Dupanloup, de rappeler ces paroles célèbres prononcées dans l'assemblée constituante : *C'est une croix de bois qui a sauvé le monde.* Ces paroles, lui demanda M. Dupanloup, sont-elles bien de M. de Montlosier; à qui elles ont fait tant d'honneur ? « Sans aucun doute, répondit le prince; j'y étois. L'impression en fut extraordinaire. Nous étions 1,200, les tribunes étoient remplies; au moment de prononcer ces paroles et quand l'orateur les prononça, il n'y eut pas un applaudissement : mais toutes les respirations demeurèrent suspendues; et quand il eut achevé, quelques momens après, on entendit tout le monde respirer. »

Il est très-vrai qu'à la même époque, quinze jours avant sa mort, le prince avoit de lui-même, et sans qu'on le lui demandât, rédigé un projet de déclaration. Ce projet étoit tout entier de sa main avec des ratures; il fut transmis à M. l'Archevêque. On conserve ce projet qui est

un témoignage irrécusable des intentions du prince.

Il voulut fixer lui-même l'heure de la signature de la déclaration. Le mercredi, il annonça que ce seroit le lendemain matin, entre 5 et 6 heures, et comme on lui demandoit si l'on pouvoit donner cette espérance : *Dites cette certitude*, reprit-il; *c'est positif.* On rapporte qu'il avoit dit le matin à une autre personne : *Je ne sais rien faire vite; je ne me suis jamais pressé, et je suis toujours arrivé à temps.*

Il remarquoit avec attendrissement le zèle, les soins et l'affection dont l'entouroit sa jeune nièce, qu'inspireroit visiblement la tendresse et la ferveur de la piété : *Voilà bien la religion catholique*, disoit-il. Il appeloit cette jeune personne son *ange gardien.* C'est à cette occasion qu'il dit à un deses amis : *La religion protestante est bien sèche.* — Oui, lui répondit-on, elle se vante de ne parler qu'à la raison; et ne la satisfait guère. — *Vous avez bien raison*, reprit le prince. Et comme on ajouta que la religion étoit holique, au contraire; parloit à la raison, au cœur, à l'ame, et savoit convaincre tous ceux qui veulent être convaincus : *C'est vrai*, dit encore le malade, *c'est très-vrai.*

Une autre nièce, fille de M. le baron de Talleyrand, ambassadeur en Danemarck, devoit faire sa première communion le jeudi 17 : le prince s'écria à ce sujet : *Marie va faire sa première communion : voilà bien les deux extrémités de la vie! sa première communion, et... moi!* Le jeudi même, cette enfant toute vêtue de blanc, en costume de première communion, vint auprès du lit de son oncle, et se mit à genoux : *Mon enfant*, lui dit-il, *je te souhaite beaucoup de bonheur pendant ta vie, et si j'y puis contribuer en quelque chose, je le ferai de tout mon cœur; et comme on lui disoit qu'il y pouvoit contribuer beaucoup en lui donnant sa bénédiction, il étendit la*

main sur le front de cette enfant et la bénit.

La lecture de la déclaration et de la lettre au pape se fit précisément à l'heure indiquée la veille. Elle se fit à haute voix et d'une manière très-solennelle. Le prince écoutoit la tête haute. Autour de lui étoient madame la duchesse de Dino et sa fille, M. le duc de Valençay, M. l'abbé Dupanloup, les docteurs Cruvellier et Cogny, ses médecins, et M. de Bacourt, ancien secrétaire de légation du prince et son ami. A quelque distance étoient M. le prince de Poix, M. Moïé, M. de Saint-Aulaire, M. de Barante, M. Royer-Collard : la lecture se faisoit à très-haute voix ; cette lecture finie, le malade y apposa sa signature, comme nous l'avons dit ; et comme on lui demandoit quelle date on devoit mettre aux deux actes, il répondit avec un accent de voix très-marqué : *La date de mon discours à l'Académie.* C'étoit dans la première semaine de mars ; les act. s portent cette date. Il semble que le malade eût pris toutes les précautions pour donner de la solennité à cette démarche importante, et protester autant qu'il le pouvoit contre toute interprétation qui attribueroit à des suggestions ou à l'affoiblissement de la maladie les grands actes qu'il venoit de faire.

Nous citerons encore à ce sujet une chose qui paroît certaine et qui prouve les sentimens du prince. Dans un testament religieux et politique qu'il a laissé, et qui est daté du 1<sup>er</sup> octobre 1836, il disoit : *Délié par le vénérable Pie VII, j'étois libre.* Il a ensuite raturé de sa main, *j'étois*, et a écrit au-dessus : *je me croyois libre.*

Nous avons dit que depuis plus de trois mois le prince voyoit souvent M. l'abbé Dupanloup, et nous croyons même qu'il étoit en correspondance de lettres avec lui. Le mardi matin, 15 du mois ; M. l'abbé Dupanloup eut un entretien seul avec le prince ;

le lendemain matin, il vit encore le prince seul et pendant un assez long temps. Il le revit plusieurs fois dans la même journée, et ne le quitta plus. Le jeudi, après la signature des pièces, il entendit le prince en confession. Pendant tout le temps qu'elle dura, le malade avoit pris avec affection et tenoit serrées les mains de M. l'abbé Dupanloup. C'est après avoir reçu l'absolution qu'en présence de ceux qui soutenoient sa tête, il dit à M. Dupanloup : *Dites bien à M. l'Archevêque... on n'entend pas le reste.* Il essaya de nouveau de se faire entendre peu après, et on entendit très-distinctement les paroles par lesquelles répondant à ce qu'on lui avoit rapporté, que M. l'Archevêque avoit dit qu'il donneroit sa vie pour lui : *Il a,* reprit-il, *un bien meilleur usage à en faire.*

Une heure avant sa mort, et avant de lui donner l'extrême-onction, M. l'abbé Dupanloup lui récita les litanies des saints. Quand on fut arrivé au nom de saint Maurice, le malade reconnut son patron, s'inclina, et son regard, son sourire cherchèrent le regard de M. Dupanloup pour montrer qu'il s'unissoit aux prières. La même chose se reproduisit d'une manière aussi marquée pour le nom de saint Charles, son autre patron. Il s'unît constamment aux prières pendant les vingt dernières minutes ; on le voyoit au mouvement de ses lèvres. Il achevoit les versets, *délivrez-le, Seigneur.* Son air pénétré attendrissoit tout ce qui l'entouroit et qui étoit en larmes, et en prières autour de lui. Un peu auparavant, toute sa famille étoit venue lui prendre la main et la baiser ; on remarqua qu'il reconnoissoit bien chacun.

Tels sont les détails que nous avons recueillis sur les derniers momens de M. de Talleyrand. On y trouvera, nous l'espérons, de grands motifs de consolation.

Les obsèques de M. de Talleyrand

ont été célébrées le mardi 22 dans l'église de l'Assomption. Le convoi s'est mis en marche un peu après onze heures. Il étoit escorté par de nombreux détachemens de troupes. Il a suivi la rue Saint-Florentin et la rue Saint-Honoré jusqu'à l'église. Les coins du poêle étoient portés par MM. le maréchal Soult, le baron Pasquier, le comte Molé et le duc de Broglie. Le deuil étoit conduit par MM. les ducs de Périgord, de Valençay et de Montmorency. Les membres du corps diplomatique, une députation de la chambre des pairs et de l'Institut, plusieurs ministres et des personnes du château suivoient le char. Un grand nombre d'équipages et des voitures de la cour fermoient le convoi. Arrivé à l'église, qui étoit toute tendue, le corps a été déposé sous un grand catafalque. Au-dessus de la couronne ducal, on lisoit sur une banderolle d'argent la devise de la maison de Périgord : *Ré que Diou, rien que Dieu*. Une messe basse a été célébrée par M. le curé, un service solennel devant avoir lieu plus tard. Tout s'est passé dans un profond recueillement. Il est inutile de dire que les prières ont été faites comme pour un laïque, et que rien n'annonçoit que le défunt eût été autre chose. Le corps a été déposé dans les caveaux, en attendant qu'on le transporte à la terre de Valençay.

La semaine dernière a vu partir de Paris plusieurs missionnaires qui vont porter la foi dans les pays éloignés. Outre les trois missionnaires du séminaire de la rue du Bac, il en est parti cinq de la maison de Picpus. M. l'abbé Caret, missionnaire des îles Gambier, qui étoit venu en Europe pour les intérêts de sa mission, s'est mis en route pour y retourner. Il va à Bordeaux, où il devoit s'embarquer pour Valparaiso ; quatre de ses confrères et

trois frères l'accompagnent. Ainsi cette mission va prendre une plus grande extension. Il est probable que de Valparaiso on se portera vers quelque une des îles au-delà des îles Gambier. Les missionnaires emportent avec eux une ample provision d'instrumens d'art ou d'agriculture pour accoutumer les insulaires au travail, et les préserver soit de l'oisiveté, soit de la disette à laquelle ils sont souvent exposés. Ces instrumens sont en grande partie des dons faits par les princes et princesses.

M. Bonanie, archevêque de Clialcédoine et supérieur de la congrégation ; accompagne les missionnaires jusqu'à Bordeaux. Il doit prendre en passant par Poitiers douze religieuses des dames de Picpus, qui vont aussi à Valparaiso pour y former une maison qui peut être utile en même temps à la ville pour l'éducation de la jeunesse, et aux missionnaires qui passeront par ce port en se rendant à leurs missions respectives.

Enfin MM. de Saint-Lazare ont fait partir en même temps deux missionnaires de leur congrégation qui sont destinés pour la Chine ; ce sont MM. Lavoissière et Simand, des diocèses de Saint-Flour et de Lyon. Ils se rendent aussi à Bordeaux.

On ne peut qu'admirer cette louable émulation de trois respectables maisons pour envoyer ainsi des ouvriers évangéliques aux deux bouts du monde.

C'est le 25 mai 1802 qu'on fit à Rome la découverte du corps de sainte Philomène. L'anniversaire de cette découverte sera célébrée, comme l'année dernière, à Saint-Gervais. Vendredi prochain une messe sera dite en son honneur, à huit heures, dans la chapelle où sont placées la statue et les reliques de la jeune martyre. La châsse sera exposée à la vénération des fidèles.

Le ministre de l'intérieur a accordé